

Guide pour compléter le gabarit de compilation des coûts liés à la pandémie de la COVID-19

Préambule

Mise en contexte

Dans le cadre des activités reliées à la pandémie de la COVID-19, le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) sollicite votre collaboration afin de compiler les coûts additionnels engagés par les établissements publics du réseau de la santé et des services sociaux (RSSS). Nous vous invitons à consulter la note d'orientation de comptabilisation et de compilation (NOCC) 30 - Compilation des coûts liés à une pandémie ainsi que son annexe intitulée « Questions – Réponses - Imputation comptable COVID-19 » qui apporte des précisions sur les coûts additionnels concernés et leur comptabilisation.

Objectif

La mise en place de ce guide a pour but d'aider les établissements publics du RSSS à compléter et à compiler adéquatement le gabarit de compilation des coûts liés à la pandémie de la COVID-19. Le guide comprend les deux sections suivantes :

Section 1 : Informations générales

Section 2 : Comment remplir le gabarit de compilation des coûts liés à la pandémie de la COVID-19

Section 1 – Informations générales

L'objectif principal du gabarit de compilation des coûts liés à la pandémie de la COVID-19 est de retrouver, en un seul endroit, un portrait complet de tous les coûts additionnels occasionnés par la pandémie de la COVID-19 pour le fonds d'exploitation seulement. Ce portrait global sert à faire une reddition de comptes aux organismes centraux de l'ampleur des impacts financiers de la pandémie et d'orienter les décisions du gouvernement dans les suites à donner concernant les finances publiques de la province.

De plus, le gabarit permet d'identifier tous les financements annoncés et versés pour l'établissement et de calculer le montant du compte à recevoir résiduel devant apparaître aux prévisions budgétaires et au rapport financier annuel (formulaire AS-471) de l'établissement.

Données devant faire partie du gabarit

Comme mentionné ci-dessus, seules les données concernant le fonds d'exploitation doivent être incluses dans le gabarit. Pour toute question concernant le fonds d'immobilisations, nous vous invitons à communiquer avec la Direction générale des infrastructures, de la logistique, des équipements et de l'approvisionnement à l'adresse nancy.bernard@msss.gouv.qc.ca.

De plus, les données doivent être des coûts additionnels directement liés à la pandémie de la COVID-19. Pour la définition des coûts additionnels, vous référer à la NOCC-30 - Compilation des coûts reliés à une pandémie.

Finalement, voici une liste de coûts additionnels devant être inclus au gabarit. Cette liste ne se veut pas exhaustive et ne mentionne pas les éléments réguliers, mais plutôt des éléments particuliers qui pourraient poser des questionnements :

- Temps supplémentaire des pharmaciens (Référence Lettre du 17 juillet 2020 de monsieur Martin Rhéaume);
- Coûts additionnels liés à la prévention et au contrôle des infections, particulièrement la formation et l'embauche des champions de prévention et contrôle des infections;
- Tous les coûts additionnels liés à l'embauche des nouveaux préposés aux bénéficiaires, incluant la prime d'accompagnement;
- Coûts non financés considérant la diminution de la contribution financière parentale (Référence à la circulaire codifiée 03.01.42.24 (2021-009));
- Tout transfert de produits d'équipements de protection individuelle vers un autre établissement, étant donné que la facturation inter-établissement n'est pas permise;
- Coûts de main-d'œuvre et de location d'outillage liés aux installations temporaires immobilières de la pandémie de la COVID-19;
- Coûts additionnels de main-d'œuvre liés à la fin des équipes volantes.

Les pertes de revenus générés par les activités de stationnements feront l'objet d'un financement spécifique et ne sont pas admissibles au financement de la pandémie de la COVID-19. Ce qui inclut les pertes occasionnées par :

- La levée des guérites pendant le mois de mars à juin 2020;
- La diminution de l'achalandage;
- L'application de la nouvelle grille de tarification des stationnements mise en vigueur au mois de juin 2020.

Moment

Conformément au calendrier joint lors de chaque modification du gabarit, l'établissement doit compléter le gabarit en format Excel pour chacune des périodes mentionnées dans le calendrier ainsi qu'un gabarit final pour la fin de l'exercice.

Format - Transmission

Le gabarit doit être transmis électroniquement au MSSS à l'adresse sfrp@msss.gouv.qc.ca en format Excel. Le nom du fichier doit être modifié selon la nomenclature suggérée, soit PXX_NomESSS_Couts_COVID.

Section 2 - Comment remplir le gabarit

La grille prescrite par le MSSS est envoyée par courriel aux directeurs financiers des établissements du RSSS. Les différents onglets du gabarit sont verrouillés, à l'exception des cellules devant être complétées par les établissements du RSSS. Puisque le fichier Excel sert à la constitution d'une base de données, aucune ligne ou colonne ne doit être ajoutée, ni modification des différents libellés, sauf dans l'onglet *Précisions*, où certains libellés peuvent être modifiés.

Gabarit de compilation

Onglet 1 - Coûts additionnels

A. IDENTIFICATION

Nom de l'établissement	#N/A
Numéro de l'établissement	Inscrire le no d'établissement, sans espace ni tiret.

➤ Numéro de l'établissement

En inscrivant le numéro de l'établissement (sans espace ni tiret), le nom de l'établissement se générera automatiquement, ainsi que plusieurs autres informations dans les différents onglets.

B. DONNÉES DE LA PÉRIODE VISÉE

Les données sont celles cumulées depuis le début de l'exercice financier, soit le 1^{er} avril 2020 jusqu'à la date de fin de la période visée. Ce sont les coûts réels engagés au fonds d'exploitation. Toutes les données de la période visées doivent être séparées en une des trois catégories suivantes :

Centre d'activités (c/a)

Tous les c/a sont présentés, que ce soit pour les activités principales ou accessoires. Pour les c/a 5510, 5520, 5530 et 5540, les données doivent être distinguées entre les services achetés autorisés et les autres coûts liés à ce c/a.

Pour le c/a 7990 - Activités spéciales dans les programmes - Soutien et autres, contrairement à la règle générale qui dit que les coûts des sous-centres d'activités (s-c/a) doivent être inclus dans le centre maître, étant donné du s-c/a 7995 - Lutte à une pandémie, il est demandé de le distinguer à part et d'inscrire le reste des coûts dans le c/a 7990.

Charges non réparties

Charges non réparties - Achat de services

Charges non réparties - Autres (préciser dans l'onglet <i>Précisions</i>)
--

Les achats de services autorisés doivent être détaillés à cet onglet et les autres informations à l'onglet *Précisions*.

Autres

Autres (préciser dans l'onglet <i>Précisions</i>)
--

Toutes les données n'entrant pas dans les c/a ou les charges non réparties doivent être détaillées à l'onglet *Précisions*.

Par la suite, les données doivent être distinguées selon les catégories suivantes :

Heures travaillées

Heures travaillées cumulées RÉELLES en date de la période XX	
Heures travaillées (incluant temps supplémentaire, excluant MOI)	Heures travaillées par la MOI

Les heures travaillées doivent être distinguées entre les heures de main-d'œuvre indépendante (MOI) et toutes les autres heures, excluant les heures de délestage (page 7 point 4 du présent document).

Coûts additionnels

Ensuite, les coûts additionnels doivent être séparés selon l'une des six catégories suivantes :

1. Salaires, avantages sociaux et charges sociales

Salaires, avantages sociaux et charges sociales applicables (incluant primes et temps supplémentaire, excluant la MOI et le délestage d'activités)		
Personnel temps régulier	Cadres	TOTAL
A	B	C = A + B

Les données sont celles des salaires, en distinguant celles des cadres et celles du personnel temps régulier. Tous les éléments liés aux salaires doivent être inclus (primes, temps supplémentaire, avantages sociaux et charges sociales), à l'exception de la MOI, du délestage et de la réaffectation des ressources.

2. Coûts de la MOI

Coûts de la MOI
D

Les données sont celles liées aux coûts de la MOI, en incluant tous les éléments (primes, temps supplémentaire, avantages sociaux et charges sociales).

3. Autres charges directes

Autres charges directes
E

L'établissement doit inscrire les autres charges directes en incluant le coût en fournitures supplémentaires relié à la pandémie de la COVID-19 dans le cadre des activités financées par le financement axé sur le patient, élément inclus dans les autres charges directes.

4. Délestage et Réaffectation de ressources

Délestage de ressources (en négatif)	Réaffectation de ressources
F	G

L'employé qui quitte son secteur d'origine pour prêter main-forte dans un autre secteur nécessitant un besoin accru, l'imputation de la dépense doit être transférée dans la nouvelle unité administrative du secteur qui le reçoit.

c/a d'origine = Délestage en – = Colonne F

c/a qui reçoit = Réaffectation en + = Colonne G

Tout le délestage de ressources doit être identifié et inscrit en négatif dans la colonne *Délestage de ressources*. La colonne *Réaffectation de ressources* permet d'inscrire en positif les coûts des ressources réaffectées. Ces données ne doivent pas être incluses dans les colonnes de salaire (colonnes A, B et C). Dans tous les cas, le total de ces deux colonnes doit être égal à zéro.

Pour toutes autres activités délestées sans transfert de ressources, le coût doit être inscrit en négatif dans la colonne - *Économies venant réduire les coûts*.

Exemples de délestages et de réaffectation de ressources

- Cas 1 :
 - Les activités du centre de jour ont été délestées et certains employés ont été réaffectés dans le service de médecine et chirurgie.

- Inscription du délestage et de la réaffectation

Constat :

- Aucun impact sur les dépenses;
- Aucune variation du compte à recevoir COVID-19

	Heures travaillées (incluant temps supplémentaire, excluant MOI)	Heures travaillées par la MOI	Salaires, avantages sociaux et charges sociales applicables (incluant primes et temps supplémentaire, excluant la MOI et le délestage d'activités)			Coûts de la MOI	Autres charges directes	Délestage de ressources (en négatif)	Réaffectation de ressources	Économies venant réduire les coûts (en négatif)	Coûts additionnels non financés par des revenus	TOTAL
			Personnel temps régulier	Cadres	TOTAL							
Centre d'activités			A	B	C = A + B	D	E	F	G	H	I	I = C + D + E + F + G + H + I
6970 - Centre de jour	0	0	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	(2 000 \$)	0 \$	0 \$	0 \$	(2 000 \$)
6056 - Méd. Chir.	0	0	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	2 000 \$	0 \$	0 \$	2 000 \$
TOTAL	0	0	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	(2 000 \$)	2 000 \$	0 \$	0 \$	0 \$

- Cas 2 :
 - En 2019-2020, un budget d'investissement pour le développement des Aires ouvertes a été annoncé et le versement est conditionnel à l'atteinte de cible. En 2020-2021, les postes sont dotés, mais les activités sont en baisses et les cibles ne seront pas atteintes. Les ressources sont alors délestées et réaffectées à une Clinique de dépistage (CDD).

- Inscription du délestage et de la réaffectation (2 000 \$)
- Inscription de 2 000 \$ à recevoir dans les coûts COVID, à la colonne I du c/a d'où provient le délestage.
- Ajuster le compte à recevoir du budget de développement des Aires ouvertes en conséquence.

Constat :

- Puisque les ressources délestées et réaffectées ne seront pas financées par le budget de développement, l'inscription à la colonne I permet de réclamer l'impact de la dépense dans les coûts COVID.

	Heures travaillées (incluant temps supplémentaire, excluant MOI)	Heures travaillées par la MOI	Salaires, avantages sociaux et charges sociales applicables (incluant primes et temps supplémentaire, excluant la MOI et le délestage d'activités)			Coûts de la MOI	Autres charges directes	Délestage de ressources (en négatif)	Réaffectation de ressources	Économies venant réduire les coûts (en négatif)	Coûts additionnels non financés par des revenus	TOTAL
			Personnel temps régulier	Cadres	TOTAL							
Centre d'activités			A	B	C = A + B	D	E	F	G	H	I	I = C + D + E + F + G + H + I
Aires ouvertes	0	0	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	(2 000 \$)	0 \$	0 \$	2 000 \$	0 \$
7995 - CDD	0	0	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	2 000 \$	0 \$	0 \$	2 000 \$
TOTAL	0	0	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	(2 000 \$)	2 000 \$	0 \$	2 000 \$	2 000 \$

- Cas 3 :
 - Les activités au bloc opératoire sont au ralenti et engendrent une diminution du revenu provenant du financement axé sur le patient (FAP) estimé à 10 000 \$. Ce manque à gagner aurait permis de financer : 9 000 \$ de salaires (frais fixes) et 1 000 \$ de fournitures. Les fournitures ne sont pas acquises, alors que certains employés sont délestés et réaffectés au CDD (2 000 \$).
 - Inscription du délestage et de la réaffectation
 - Inscription de 9 000 \$ à recevoir dans les coûts COVID, colonne I du c/a d'où provient le délestage. Le 9 000 \$ représente le coût des salaires (frais fixes) dépourvus de financement FAP
 - Ajuster le compte à recevoir PAC en conséquence (-10 000 \$).
 - Constat : Puisque les ressources ne seront pas financées par le FAP, l'inscription à la colonne I permet de réclamer l'impact de la dépense dans les coûts COVID. Le montant réclamé est de 9 000 \$.

Centre d'activités	Heures travaillées (incluant temps supplémentaire, excluant MOI)	Heures travaillées par la MOI	Salaires, avantages sociaux et charges sociales applicables (incluant primes et temps supplémentaire, excluant la MOI et le délestage d'activités)			Coûts de la MOI	Autres charges directes	Délestage de ressources (en négatif)	Réaffectation de ressources	Économies venant réduire les coûts (en négatif)	Coûts additionnels non financés par des revenus	TOTAL
			Personnel temps régulier	Cadres	TOTAL							
			A	B	C = A + B	D	E	F	G	H	I	I = C + D + E + F + G + H + I
6260 - Bloc	0	0	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	(2 000 \$)	0 \$	0 \$	9 000 \$	7 000 \$
7995 - CDD	0	0	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	2 000 \$	0 \$	0 \$	2 000 \$
TOTAL	0	0	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	(2 000 \$)	2 000 \$	0 \$	9 000 \$	9 000 \$

5. Économies venant réduire les coûts

Économies venant réduire les coûts (en négatif)
H

Les économies dans les c/a sont occasionnées par la diminution de l'activité des secteurs qui ont dû ralentir leur cadence afin de prioriser les secteurs plus critiques affectés par la pandémie.

Les économies peuvent inclure :

- Les économies sur les autres charges de toutes sortes ou des services achetés, et peuvent être estimés en fonction du réel de l'année précédente.

- Les postes vacants qui n'ont pas été comblés cette année.
- La diminution du temps supplémentaires et de la main-d'œuvre indépendante comparativement aux exercices antérieurs.

Les éléments liés aux économies en lien avec la pandémie de la COVID-19 et qui ne correspondent pas au délestage de ressources doivent être inscrits ici en négatif. Ces données ne doivent donc pas être incluses dans les colonnes de salaire (colonnes A, B et C).

- Cas 4 :
 - Les activités du bloc opératoire ont énormément diminué, occasionnant le non-financement provenant du FAP. Initialement, un revenu de 15 000 \$ était budgété. Également, les volumes réalisés sont en dessous du seuil de 2002-2003. Une portion du financement historique de l'ordre de 40 000 \$ n'a pas été utilisée (économie de 40 000 \$ générée). Ce 55 000 \$ se répartit comme suit : 28 000 \$ de salaires (frais fixes) et 27 000 \$ en fournitures. Les fournitures n'ont pas été acquises, et il y a eu une réaffectation d'employés au CDD pour 2 000 \$.
 - Présentation dans le gabarit
 - Inscription du délestage et de la réaffectation (2 000 \$)
 - Inscription au net de 12 000 \$ en négatif dans les coûts COVID inscrits dans la colonne H soit l'équivalent du budget historique (40 000 \$) moins les coûts salariaux fixes (28 000 \$). « Économies venant réduire les coûts »,
 - Ajuster le compte à recevoir PAC en conséquence (- 15 000 \$)
- Constat :
- Puisque le budget historique non utilisé est supérieur aux ressources utilisées et à la perte de revenu FAP, l'inscription à la colonne H permet d'identifier les économies réalisées au MSSS.

	Heures travaillées (incluant temps supplémentaire, excluant MOI)	Heures travaillées par la MOI	Salaires, avantages sociaux et charges sociales applicables (incluant primes et temps supplémentaire, excluant la MOI et le délestage d'activités)			Coûts de la MOI	Autres charges directes	Délestage de ressources (en négatif)	Réaffectation de ressources	Économies venant réduire les coûts (en négatif)	Coûts additionnels non financés par des revenus	TOTAL
			Personnel temps régulier	Cadres	TOTAL							
Centre d'activités			A	B	C = A + B	D	E	F	G	H	I	I = C + D + E + F + G + H + I
6260 - Bloc	0	0	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	(2 000 \$)	0 \$	(12 000 \$)	0 \$	(14 000 \$)
7995 - CDD	0	0	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	2 000 \$	0 \$	0 \$	2 000 \$
TOTAL	0	0	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	(2 000 \$)	2 000 \$	(12 000 \$)	0 \$	(12 000 \$)

6. Coûts additionnels non financés par un revenu

Coûts additionnels non financés par des revenus
I

Les coûts non pourvus d'un financement doivent être inscrits dans cette colonne. Il ne s'agit pas ici de compenser des pertes de revenus, mais bien de financer des dépenses pour lesquelles le financement est absent.

Il existe quatre types de coûts additionnels non pourvus par un revenu :

- Équivalent des pertes de revenus qui aidaient à l'équilibre budgétaire de l'établissement, en lien avec la perte de contributions parentales, de contribution des usagers, de revenus de stages, de suppléments de chambre, etc. Ces coûts additionnels devront être présentés à la ligne *Autres* au bas du gabarit, et le détail des natures de revenus touchés devra être inscrit dans l'onglet *Précisions*.
- Équivalent des dépenses (frais fixes) engagées pour des activités financées à l'activité, pour lesquelles les volumes d'activités sont à la baisse et génèreront moins de revenus (incluant la baisse d'efficacité). Il est important d'inscrire le net de la baisse de revenu et des économies générées par le ralentissement des activités.
- Équivalent des dépenses (frais fixes) engagées pour des activités financées ordinairement par des budgets de développement déployés et confirmés par le MSSS. Le ralentissement de certaines activités n'a pas toujours permis d'atteindre les cibles qui permettent le financement aux établissements du RSSS. Il est important d'inscrire le net de la baisse de revenu et des économies générées par le ralentissement des activités. Par exemple : l'établissement a fait la dotation de nouveaux postes en lien avec les nouveaux investissements et ceux-ci ont été réaffectés dans un autre secteur pour venir en aide aux activités de la pandémie de la COVID19. Notamment : l'investissement Agir Tôt et Prendre soins du personnel.
- Équivalent des dépenses (frais fixes) engagées pour des activités financées ordinairement par des ventes de services (exemple : repas à la cafétéria). Le ralentissement de certaines de ces activités n'a pas nécessairement permis d'économiser l'équivalent de la baisse de ces revenus.

DONNÉES PRÉVUES AU 31 MARS 2021

L'établissement doit faire une estimation des données prévues pour le reste de l'exercice. Les informations à fournir sont les mêmes que pour les données réelles, à l'exception des données de la main-d'œuvre indépendante (heures travaillées et coûts additionnels) qui n'ont pas besoin d'être distinguées.

Concernant l'hypothèse à utiliser pour estimer les données prévisionnelles au 31 mars 2021, il est demandé d'utiliser 100 % des résultats réels cumulatifs des périodes passées jusqu'à la fin de l'exercice financier 2020-2021, et ce, pour l'ensemble des régions sans distinction. Cette hypothèse sera revalidée périodiquement.

Onglet 2 - Précisions

L'onglet *Précisions* permet de détailler les lignes *Charges non réparties - Autres* et *Autres* de l'onglet *Couts_add*. Les colonnes sont donc toutes les mêmes que dans l'onglet *Couts_add*.

Charges non réparties - Autres

Les libellés des lignes sont des exemples d'éléments qui peuvent se retrouver aux charges non réparties.

Dépenses de transfert

Toute dépense de transfert non liée aux services préhospitaliers d'urgence (SPU) ou aux organismes communautaires doit être inscrite à cette ligne.

Une dépense de transfert comprend les sommes allouées pour les dépenses effectuées dans le but de fournir aux bénéficiaires un soutien financier sous différentes formes. Ces dépenses ne doivent pas constituer pour les établissements ni des acquisitions directes de biens et de services, ni des sommes accordées en vue d'obtenir un rendement, comme ce serait le cas s'il s'agissait d'un placement, ni des sommes pour lesquelles il s'attend à obtenir un remboursement ultérieurement comme dans le cas des prêts.

Lignes particulières associées aux dépenses de transfert

Soutien aux organismes communautaires - Dépenses de transfert	2
Services préhospitaliers d'urgence - Dépenses de transfert	3
Bonification pour les préposés aux bénéficiaires pour les RPA et CHSLD PNC	4
Primes de 4% et 8% pour les RPA et CHSLD PNC	5
Autres subventions COVID pour les RPA et CHSLD	6

Les lignes 2 à 6 correspondent, entre autres, à du financement octroyé aux établissements, dont vous trouverez le détail à la section *Onglet 3 - Conciliation compte à recevoir*.

Intérêts sur emprunts

Si l'établissement a utilisé un emprunt du fonds d'exploitation lié à la pandémie de la COVID-19, les intérêts engagés doivent être inscrits à cette ligne.

Lignes vides à compléter

Les lignes 8 à 15 sont libres et peuvent être saisies par l'établissement pour toute autre charge non répartie qui n'entrerait pas dans les catégories ci-dessus.

Autres

Autres	
Supplément de chambre	17
Contributions adultes hébergés	18
Contributions parentales	19
Autres responsabilités	20
Coûts additionnels non financés ne passant pas par les c/a - Cas 1	21
Coûts additionnels non financés ne passant pas par les c/a - Cas 2	22
Coûts additionnels non financés ne passant pas par les c/a - Cas 3	23

Dans cette section, les quatre premières lignes (17 à 20) servent à inscrire les pertes de revenus qui ne passent pas par les c/a (en lien avec les critères présentés dans la section « Coûts additionnels non financés par des revenus »). Le détail doit être inscrit en remplaçant les termes *Cas 1 à 4* par le bon libellé. Voici des exemples :

- Contributions des usagers et augmentation des mauvaises créances en lien avec cette dernière (Distinguer : Suppléments de chambre, Contributions adultes hébergés, Contributions parentales, Autres responsabilités, Autres)
- CNESST;

- Revenus des stages d'enseignement;
- Contributions des pourvoyeurs de fond - recherche;
- Locataires hébergés en centre d'hébergement et de soins de longue durée (CHSLD);
- Contributions en partenariat aux activités cliniques;
- Ventes de places (services d'hébergement et de soins).

Finalement, toute autre dépense du fonds d'exploitation liée à la pandémie de la COVID-19 qui ne passe pas par les c/a et qui n'est pas une charge non répartie doit être détaillée sur les lignes restantes, soit les lignes 21 à 31.

Onglet 3 - Conciliation compte à recevoir

Les consignes pour le calcul de la subvention et du compte à recevoir se retrouvent en annexe à la circulaire 2021-001 Rapport financier annuel des établissements publics et privés conventionnés (formulaire AS-471).

Onglet 6 - Collecte d'information EPC

En référence au courriel de madame Guylaine Lajoie transmis le 22 avril 2020 aux directeurs des ressources financières des Centres intégrés de santé et de services sociaux (CISSS) et des Centres intégrés universitaires de santé et de services sociaux (CIUSSS), plusieurs établissements publics ont engagé des coûts pour la surveillance et le contrôle des accès dans certains établissements privés conventionnés (EPC) de leur territoire. Le MSSS souhaite donc obtenir les informations sur les coûts additionnels reliés à la pandémie que votre établissement a engagés pour le compte des EPC à ce titre.

Par ailleurs, certains EPC avaient signé des contrats de vente de service avec certains CISSS et CIUSSS en dehors de leur contrat d'exploitation avec le MSSS. Le MSSS souhaite également obtenir les coûts additionnels liés à la pandémie de la COVID-19 qui ont été engendrés dans le cadre de la réalisation de ces contrats, le cas échéant, ainsi que toute autre dépense que le CISSS et le CIUSSS a engagée au profit d'un EPC de son territoire.

Pour ce faire, l'onglet *Collecte d'information EPC* a été ajouté au gabarit de reddition de comptes COVID. Cet onglet sert à collecter les données concernant les dépenses additionnelles reliées à la pandémie de la COVID-19 que le CISSS et le CIUSSS a engagées au profit d'un EPC de son territoire et qui sont inscrites dans les redditions de comptes de pandémie que le CISSS et le CIUSSS transmet au MSSS périodiquement. Il s'agit entre autres des coûts additionnels de pandémie de la COVID-19 suivants :

- la surveillance et le contrôle des accès dans les EPC;
- les variations de coûts des achats de place dans les EPC liées à la pandémie;
- les prêts de personnel;
- les fournitures d'équipements de protection;
- les biens capitalisables;
- toute autre dépense engagée par le CISSS et le CIUSSS pour un EPC dans le cadre de la pandémie de la COVID-19.

Ces données permettront de répertorier les EPC ayant réclamé ces coûts additionnels au MSSS et ainsi, d'éviter le financement en double de ces dépenses.

Précisions pour compléter les tableaux

- Pour tous les EPC présents sur le territoire du CISSS/CIUSSS, inscrire les données concernant les dépenses additionnelles reliées à la pandémie de la COVID-19 que le CISSS/CIUSSS a engagées au profit d'un EPC. Vous trouverez ci-dessous la liste des EPC de votre territoire;
- Si aucun coût n'a été engagé pour un EPC, il est important d'inscrire quand même le nom de l'établissement et « 0 » dans les colonnes de coûts;
- Des lignes peuvent être ajoutées au besoin selon le nombre d'EPC présents sur le territoire du CISSS/CIUSSS et selon les différentes natures de dépenses pour un même EPC;
- Nous vous demandons de compléter le tableau de la période en cours ainsi que le tableau des données cumulatives.

1. Transmission de la collecte d'information

Cet onglet doit être complété et transmis avec la reddition de comptes des coûts additionnels de pandémie transmise périodiquement au MSSS.

Pour toute question concernant cet onglet, veuillez écrire à EPC_CHSLD-en-PPP@msss.gouv.qc.ca.

LISTE DES ÉTABLISSEMENTS PRIVÉS CONVENTIONNÉS PAR CISSS ET PAR CIUSSS

N° Rég.	Région	CISSS / CIUSSS	Nom établissement privé conventionné
02	Saguenay Lac-Saint-Jean	CIUSSS du Saguenay-Lac-Saint-Jean	Centre d'hébergement St-François inc.
03	Capitale nationale	CIUSSS de la Capitale-Nationale	La corporation Notre-Dame de Bon-Secours (La champenoise)
			Centre d'hébergement du Boisé Itée
			La Maison Michel Sarrazin
			Hôpital Ste-Monique inc.
			Centre d'hébergement St-Jean-Eudes inc. et Centre d'hébergement d'assise
			Centre hospitalier Saint-Francois inc.
			Centre d'hébergement Champlain-des-Montagnes
04	Mauricie Centre-du-Québec	CIUSSS de la Mauricie-et-du-Centre-du Québec	Centre d'hébergement et de soins de longue durée Vigi de Saint-Augustin
			Foyer Saints-Anges de Ham-Nord inc.
05	Estrie	CIUSSS de l'Estrie	Centre d'hébergement et de soins de longue durée Vigi les Chutes
			Santé Courville de Waterloo
			Centre d'hébergement et de soins de longue durée Vigi Shermont
06	Montréal	CIUSSS du Centre-Ouest-de-l'Île-de-Montréal	Centre d'hébergement Champlain-de-la-Rose-Blanche
			Maison Elizabeth
			Hôpital Shriners pour enfants (Québec) inc.
			Centre d'hébergement et de soins de longue durée Vigi Reine-Elizabeth
			CHSLD Saint-Georges
		CIUSSS de l'Est-de-l'Île-de-Montréal	Centre d'hébergement et de soins de longue durée Vigi de Mont Royal
			Centre Le Cardinal inc.
			CHSLD Providence - Saint-Joseph inc.
			CHSLD Providence Notre-Dame-de-Lourdes inc.
			CHSLD Bourget inc.
			CHSLD Le Royer
Centre d'hébergement Champlain - Marie-Victorin			

N° Rég.	Région	CISSS / CIUSSS	Nom établissement privé conventionné
6	Montréal	CIUSSS de l'Ouest-de-l'Île-de-Montréal	CHSLD Bayview inc.
			Centre d'hébergement et de soins de longue durée Bussey (Québec) inc.
			Centre d'hébergement et de soins de longue durée Vigi de Dollard-des-Ormeaux
			Centre d'hébergement et de soins de longue durée Vigi de Pierrefonds
		CIUSSS du centre-sud-de-l'Île-de-Montréal	Atelier le fil d'Ariane inc.
			Clinique communautaire de Pointe St-Charles
			Hâvre-Jeunesse
			Centre d'accueil Le Programme de Portage inc.
		CIUSSS du Nord-de-l'Île-de-Montréal	Villa Medica inc.
			Résidence Angelica
			Résidence Berthiaume-Du Tremblay
			Hôpital Marie-Clarac des Soeurs de Charité de Ste-Marie (1995) inc.
			Les Cèdres - Centre d'accueil pour personnes âgées
			Centre d'hébergement et de soins de longue durée Vigi Marie-Claret
Centre d'hébergement St-Vincent-Marie			
Centre d'hébergement Champlain-de-Gouin			
07	Outaouais	CISSS de l'Outaouais	Centre d'hébergement Champlain-de-Gatineau
			Centre d'hébergement et de soins de longue durée Vigi de l'Outaouais
12	Chaudières-Appalaches	CISSS de Chaudière-Appalaches	Pavillon Bellevue inc.
			Centre d'accueil Saint-Joseph de Lévis inc.
			Centre d'hébergement Champlain - Chanoine-Audet
			Centre d'hébergement Champlain-de-l'Assomption
			Centre d'accueil Le Programme de Portage inc.
Centre d'hébergement et de soins de longue durée Vigi Notre-Dame-de-Lourdes			
13	Laval	CISSS de Laval	Résidence Riviera inc.
			Manoir St-Patrice inc.
			Centre d'hébergement et de soins de longue durée Vigi l'Orchidée Blanche
			Centre d'hébergement Champlain-de-Saint-François
			Centre d'hébergement et de soins de longue durée Saint-Jude
Santé Courville de Laval			
14	Lanaudière	CISSS de Lanaudière	CHSLD de la Côte Boisée inc.
			Centre d'hébergement et de soins de longue durée Heather inc.
			Centre d'hébergement et de soins de longue durée Vigi Yves-Blais
			Centre d'hébergement Champlain-du-Château
15	Laurentides	CISSS des Laurentides	Centre d'hébergement Champlain-de-la-Villa-Soleil
			Centre d'hébergement et de soins de longue durée Vigi de Deux-Montagnes

No Rég.	Région	CISSS / CIUSSS	Nom établissement privé conventionné
16	Montérégie	CISSS de la Montérégie Est	Accueil du Rivage inc.
			Résidence Sorel-Tracy inc.
			Centre d'hébergement Champlain-des-Pommetiers
		CISSS de la Montérégie-Centre	Centre d'accueil Marcelle Ferron inc.
			Centre d'hébergement et de soins de longue durée Vigi de Brossard
			Centre d'hébergement et de soins de longue durée Vigi de Montérégie
		CISSS de la Montérégie-Ouest	Centre d'hébergement Champlain - Jean-Louis-Lapierre
			Centre Hospitalier Kateri Memorial Tehsakotitsen:tha
			Centre d'hébergement Champlain-de-Châteauguay